

Demande de carte de transport scolaire  
Année scolaire 2025/2026  
PRIMAIRE

PHOTO

Couleur

**Les inscriptions sont ouvertes du 10 juin au 1<sup>er</sup> août 2025**

Les majorations seront applicables à partir du 2 Août 2025

**TOUTES LES RUBRIQUES DOIVENT ÊTRE RENSEIGNÉES, TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ**

☐ 1<sup>ère</sup> demande

☐ Renouvellement

ÉLÈVE

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : .....

SCOLARITÉ

Établissement scolaire : ..... Commune : .....

Classe : ..... Distance domicile/établissement : ..... Km

**\* Pour toute demande de dérogation concernant la carte scolaire joindre un justificatif au dossier**

REPRESENTANT LÉGAL A remplir obligatoirement

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail : ..... @ .....

☐ Garde alternée ☐ Famille d'accueil

➔ Si oui compléter les informations relatives à l'autre parent ou à la famille d'accueil

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail : ..... @ .....

TRANSPORT DEMANDÉ (Parent 1)

TRANSPORT DEMANDÉ (Parent 2)

Commune du point de montée :

Commune du point de montée :

Commune du point de descente

Commune du point de descente

Le représentant légal certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et reconnaît avoir pris connaissance des dispositions figurant au verso de cet imprimé ainsi que du règlement de sécurité et de discipline des transports scolaires téléchargeable sur le site de l'agglomération [www.agglo-trlp.fr](http://www.agglo-trlp.fr)

Fait à : .....

Signature du représentant légal :

Date : .....

# Notice explicative pour compléter votre demande d'inscription

**L'inscription en ligne sur le site internet de l'agglomération est préférable →**

<https://www.agglo-tlp.fr/page/transports-scolaires-de-lagglo>

Elle permet la consultation des horaires des circuits et un paiement des frais de dossier sécurisé par carte bancaire. Les élèves ont droit à un aller et un retour par jour pendant le calendrier scolaire de l'Education Nationale.

→ Si vous ne parvenez pas à vous inscrire en ligne, pour une pré-inscription par courrier, documents à joindre obligatoirement à votre dossier :

- Le présent imprimé, dûment complété et signé par le représentant légal de l'élève
- Un justificatif de domicile (facture eau, électricité, attestation assurance habitation)
- Une photo d'identité couleur de l'élève
- **Justificatif de l'éducation nationale** en cas de dérogation à la carte scolaire.
- Chèque de 30 € pour le paiement des frais de dossier libellé à l'ordre de « Régie des transports scolaires CATLP » en indiquant bien au dos du chèque : nom, prénom et adresse de l'élève (possibilité de faire un seul chèque par famille (plusieurs enfants)).

→ Dossier à retourner par courrier à :

Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP)  
Transports scolaires  
Zone tertiaire Pyrène Aéroport - Téléport 1 - Juillan  
CS -51331  
65 013 TARBES Cedex 9

La carte de transport scolaire vous sera adressée par courrier (nouvelle inscription) après instruction, paiement et validation de votre dossier. Si votre demande d'inscription n'est pas validée votre chèque vous sera renvoyé.

Dans le cas d'un renouvellement la carte magnétique actuellement en votre possession sera réactivée pour la durée de la nouvelle année.

## Critères pour être ayant-droit à un transport scolaire en tant qu'élève subventionné

La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) prend en charge les dépenses de transport des élèves si les conditions suivantes sont respectées :

- Respecter la carte scolaire
- Habiter dans une commune de la CATLP
- Respecter une distance minimale entre le domicile et l'établissement scolaire (Zone rurale : 2 km- Zone urbaine : 4 km)

Les élèves ayant-droit au transport scolaire auront droit à un aller et un retour par jour pendant l'année scolaire.

## Frais de dossier et participation dues à l'inscription :

| Catégorie d'utilisateur                               | Montant de la participation à régler par l'élève | Frais de dossier | Majoration pour inscription à compter du 2 août 2025 |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------|
| Elève subventionné, ayant-droit au transport scolaire | 0 €                                              | 30 €             | 30 €                                                 |
| Réédition carte en cours d'année (perte, vol, ...)    | 10 €                                             |                  |                                                      |

**Pour les élèves non subventionnés** car ne respectant pas les critères susmentionnés, une inscription sera possible uniquement en fonction des places disponibles sur un circuit existant et après paiement d'une participation complémentaire de 120 € plus les frais de dossier après validation du dossier par le Pôle Transport Scolaire de la CA TLP.

## **Pour tout renseignement complémentaire :**

- Site internet de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : [www.agglo-tlp.fr](http://www.agglo-tlp.fr)
- Adresser un e-mail à : [transport.scolaire@agglo-tlp.fr](mailto:transport.scolaire@agglo-tlp.fr)
- Pôle Transports scolaires - Téléphone : 05-62-53-38-04

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour l'inscription au transport scolaire. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service transports scolaires de la CA TLP / Service transport de la Région pour les élèves devant emprunter un service régional. / Service transport de la commune de résidence. Les données sont conservées pendant la durée durant laquelle l'élève utilisera les transports scolaires et seront effacées au plus tard un an après l'arrêt de l'utilisation du service. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse mail suivante : [dgd65@cdg65.fr](mailto:dgd65@cdg65.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.